

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2265

présenté par

Mme Amiot, M. Caron, M. Bex, M. Bompard, M. Sala et Mme Obono

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la fin de l’alinéa 17, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> juillet 2024 »,

la date :

« 1<sup>er</sup> novembre 2023 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, issu d'une proposition de l'UNSA, propose que la publication de l'index séniors soit effective dès le 1er novembre 2023 pour toutes les entreprises soumises à l'obligation de publication. En effet, l'index séniors doit avoir vocation à se mettre en œuvre rapidement en raison de l'urgence d'agir pour l'amélioration du maintien et du retour à l'emploi des salariés âgés.